DISTRIBUTION D'ASSURANCES

Assurance construction : dommages-ouvrage et décennale

L'assurance construction obéit à un régime propre, avec des obligations d'assurance et des délais stricts. Ces deux jours couvrent les acteurs, les responsabilités, les garanties obligatoires et le traitement des sinistres.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
14 h · 2 jours	**Présentiel ou distanciel**	**Sur devis**	**Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Conseillers entreprises, courtiers spécialisés,

PRÉREQUIS
Connaissance des mécanismes généraux de aux situations rencontrées par les participants. l'assurance de responsabilité.

EFFECTIF
Individuel ou 2 à 10

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les acteurs de l'acte de construire et leurs responsabilités.
- Distinguer les garanties légales et leurs durées.
- Situer les obligations d'assurance des constructeurs et des maîtres d'ouvrage.
- Analyser une attestation d'assurance construction.
- Traiter une déclaration de sinistre dans les délais applicables.

03 Programme détaillé

M1 Acteurs et responsabilités · 2 h 30

- Qui répond de quoi.
- Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, constructeurs et sous-traitants.
- Responsabilités avant et après réception.
- Réception des travaux : effets et réserves.
- Atelier : Qualifier les responsabilités sur un chantier présenté en cas.

M2 Les garanties légales · 2 h 30

- Parfait achèvement, bon fonctionnement, décennale.
- Nature et durée de chaque garantie.
- Désordres relevant de la garantie décennale.
- Ouvrages et travaux concernés ou exclus.
- Atelier : Qualifier dix désordres et déterminer la garantie applicable.

M3 Obligations d'assurance · 2 h 30
- Ce qui doit être souscrit.
- Assurance de responsabilité décennale des constructeurs.
- Assurance dommages-ouvrage : souscripteur, objet et intérêt.
- Sanctions du défaut d'assurance.
- Atelier : Déterminer les assurances obligatoires sur trois opérations.

M4 Contrats et attestations · 2 h 00
- Vérifier avant le chantier.
- Lecture d'une attestation d'assurance et activités déclarées.
- Adéquation entre activités assurées et travaux réalisés.
- Points de vigilance pour le maître d'ouvrage.
- Atelier : Auditer trois attestations et détecter les défauts de couverture.

M5 Sinistres et délais · 2 h 30
- Une procédure minutée.
- Déclaration de sinistre et délais de réponse de l'assureur.
- Expertise, mesures conservatoires et préfinancement des travaux.
- Recours contre les constructeurs et leurs assureurs.
- Atelier : Dérouler la chronologie d'un sinistre dommages-ouvrage.

M6 Cas particuliers · 2 h 00
- Les situations qui compliquent le dossier.
- Travaux sur existant et articulation des garanties.
- Vente d'un ouvrage pendant la période de garantie.
- Défaillance d'une entreprise en cours de chantier.
- Atelier : Traiter trois situations complexes apportées par les participants.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou distanciel

LIEU / FORMAT
Formation individuelle ou groupe de 2 à 10 participants, en intra-entreprise ou en inter-entreprises.

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports courts, ateliers et mises en situation.
• Travail sur les dossiers et situations réels des participants.
• Fiches-outils, modèles et plan d'action.
• Animation par un formateur expert du domaine.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• Analyse du besoin et recueil des attentes.
• Évaluation continue pendant les ateliers.
• Évaluation des acquis en fin de formation.
• Émargement, satisfaction, bilan et attestation individuelle.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation individuelle de fin de formation. Le dispositif permet de justifier le contenu, la durée, les dates, les participants et les résultats du suivi au titre de l'obligation annuelle de formation DDA.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

DÉLAI D'ACCÈS
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Tarif	Individuel ou 2 à 10	**Sur devis**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Besoins spécifiques étudiés en amont avec notre référent handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr